



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 146/2024
SÉANCE N° 6 DU 25 NOVEMBRE 2024

PROVISION POUR RISQUES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 19 novembre 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort (jusqu'à 20 h 16), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 38), Damien Richard, Loïc Broussey, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 20 h 45), Isabelle Fougeray, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Kamel Ogbi, Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Didier Pillon, Samia Sultani (jusqu'à 20 h 45), Marie-Cécile Clavreul, François Berrou, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois (à partir de 18 h 47), Sylvie Vielle (à partir de 18 h 30), Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 25), Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet, Éric Morand, David Cardoso (à partir de 18 h 29), Fabien Robin, Pierre Besançon (jusqu'à 21 h 16), Christelle Alexandre (jusqu'à 21 h 16), Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier, Michel Paillard (à partir de 18 h 21) et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 12).

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Nicole Bouillon et Louis Michel,

Étaient représentés

Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Marcel Blanchet, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Jocelyne Richard, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Caroline Garnier a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Marjorie François a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Céline Loiseau, Christine Droguet a donné pouvoir à Bruno Bertier, James Charbonnier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois (à partir de son arrivée à 18 h 47), Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Yannick Borde a donné pouvoir à Pierre Besançon, Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre,

Isabelle Fougeray et Eric Paris ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 novembre 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

PROVISION POUR RISQUES

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L2321-2 et R2321-2,

Vu la proposition du Comptable public de la collectivité,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

BUDGET PRINCIPAL

Une provision pour risque pour un montant de 36 887,64 € a été constituée sur le budget principal en 2023.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 76 632,52 € est constituée en 2024.

Une reprise sur provision de 6 623,01 € viendra réduire le montant des provisions en 2024 car des loyers et prestations provisionnés ont été perçus ou admis en non-valeurs.

BUDGET PRINCIPAL - FOIRAIL

Une provision pour risque pour un montant de 20 708 € a déjà été constituée pour couvrir un risque lié au déficit de la régie du foirail en 2021.

Pas de nouvelles provisions en 2024, mais suite à deux versements reçus, une reprise sur provision de 1 366,61 € sera effectuée en 2024.

BUDGET PRINCIPAL - ESPACE MAYENNE

Une provision pour risque pour un montant de 56 476 € a déjà été constituée pour couvrir un risque lié à la perte de valeurs des actions de l'Espace Mayenne en 2021.

Pas de nouvelles provisions ou de reprises à constituer en 2024.

BUDGET ANNEXE BÂTIMENT

Une provision pour risque pour un montant de 126 714,56 € a été constituée sur le budget bâtiment en 2023.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 49 297,03 € est constituée en 2024.

Une reprise sur provision de 96 779,77 € viendra réduire le montant des provisions en 2024 car des loyers provisionnés ont été perçus ou admis en non-valeurs.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Une provision pour risque pour un montant de 1 500 € a été constituée sur le budget transport en 2023.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 343 545,60 € est constituée en 2024.

Une reprise sur provision de 1 500 € viendra réduire le montant des provisions en 2024.

BUDGET ANNEXE DÉCHETS

Une provision pour risque pour un montant de 5 500 € a été constituée sur le budget déchets en 2023.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 11 026,72 € est constituée en 2024.

Une reprise sur provision de 3 582,17 € viendra réduire le montant des provisions en 2024 car des prestations provisionnées ont été perçues ou admises en non-valeurs.

BUDGET ANNEXE LAVAL VIRTUAL

Une provision pour risque pour un montant de 16 000 € a été constituée sur le budget Laval Virtual en 2023.

Pas de nouvelles provisions en 2024, mais une reprise sur provision de 13 886,80 € viendra réduire le montant des provisions en 2024 car des loyers et charges provisionnées ont été perçus.

BUDGET ANNEXE EAU

Une provision pour risque pour un montant de 198 616,84 € a été constituée sur le budget eau en 2023.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 52 700,42 € est constituée en 2024.

Une reprise sur provision de 53 808,93 € viendra réduire le montant des provisions en 2024.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Une provision pour risque pour un montant de 12 700 € a été constituée sur le budget assainissement en 2023.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 17 688,08 € est constituée en 2024.

Une reprise sur provision de 1 145,68 € viendra réduire le montant des provisions en 2024 car des factures impayées ont été réglées ou admises en non-valeurs.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits en décision modificative n°1 pour 2024.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul et Chantal Grandière).

Le Président,

Signé : Florian Bercault